
APPEL A CANDIDATURES - ÉCOLE D'ÉTÉ

LA MÉMOIRE SAISIE PAR LE DROIT

du 28 août au 1er septembre 2017

La Faculté de droit, la Fédération de Recherche L'Europe en mutation et l'École doctorale 101 de l'Université de Strasbourg organisent du 28 août au 1er septembre 2017 une école d'été sur le thème :
« La mémoire saisie par le droit ».

I- THEME DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

La mémoire, qu'elle soit individuelle ou collective, est au cœur de plusieurs grandes problématiques juridiques, des plus anciennes, comme celle de la défense de la mémoire des morts, aux plus contemporaines, comme celle relative au droit à l'oubli des données numériques.

Mais la mémoire se trouve au carrefour de nombreuses autres disciplines telles que l'histoire, la littérature, la psychologie ou encore la neurologie. L'organisation d'une semaine doctorale consacrée au thème de la mémoire est l'occasion de faire dialoguer ces différentes disciplines afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche aux doctorants sur le sujet de la mémoire.

De prime abord, le droit apparaît comme un instrument au service de la mémoire : il tend à protéger les processus d'expression, de protection et de transmission des données mémorisées par les individus ou par la communauté. Mais dans le même temps, le droit peut être appelé à faire obstacle à la mémoire pour tenir compte d'autres impératifs : la liberté d'expression, qui comprend celle de contester certaines mémoires ou de les transformer dans le cadre de la création artistique, le droit au respect de la vie privée, qui impose de ne pas conserver ou de ne pas divulguer certaines données mémorisées, ou encore la paix sociale, qui invite à oublier certains faits une fois le temps écoulé. Il importe donc d'analyser comment le droit entend trouver un équilibre entre ces intérêts contradictoires.

- I. Le premier volet de la semaine doctorale est consacré à la mémoire de l'individu. D'une part, le droit est confronté aux requêtes d'individus qui souhaitent exprimer et défendre leurs souvenirs. Cette question sera plus particulièrement traitée sous l'angle de la mémoire en littérature et de ces implications en droit de la propriété littéraire et artistique. Elle sera également envisagée par le biais de la protection de la mémoire en droit de la famille (qu'il s'agisse des actions relatives aux atteintes à l'honneur, aux souvenirs de famille ou encore au relèvement du nom). Mais il est d'autre part des cas où les individus perdent la mémoire. Il s'agira alors de voir comment le droit organise la protection des personnes dépourvues de leur mémoire.
- II. Le deuxième volet de la semaine doctorale porte sur la mémoire des données personnelles. En effet, les situations se multiplient dans lesquelles une tierce personne, qu'il s'agisse de l'Etat ou d'une personne privée, collecte et conserve des données sur l'individu. Deux problématiques seront plus particulièrement abordées. Tout d'abord, celle de l'Etat civil et des controverses actuelles sur les éléments qui méritent d'y figurer et les personnes qui doivent y avoir accès. Ensuite, celle sur le droit à l'oubli pour garantir le droit au respect de la vie privée face à la prolifération des bases de données publiques et privées.

- III. Le troisième volet concerne la mémoire historique. A nouveau, le droit est convoqué comme instrument de préservation de la mémoire, cette fois-ci collective, par le biais des lois mémorielles et des commémorations. La réflexion portera sur la légitimité du droit à intervenir ainsi dans l'établissement de vérités historiques.
- IV. Enfin, le dernier volet de l'école doctorale est consacré à la mémoire dans le raisonnement juridique. Le juriste est en effet confronté à la question de sa propre mémoire. Mémoire des faits, tout d'abord : dans quels cas les faits doivent-ils être remémorés (dans le cadre de la sanction de la récidive, par exemple), et dans quels cas les faits doivent-ils au contraire être oubliés (en faisant par exemple l'objet d'une amnistie ou d'une prescription) ? La question invite aussi à analyser le droit de la preuve et ses différents mécanismes de conservation des faits. Pour finir, l'attention sera portée sur la mémoire des sources juridiques, en focalisant l'attention sur la mémoire en droit du travail et le précédent judiciaire.

V. METHODES D'ENSEIGNEMENT

Les enseignements à vocation pluridisciplinaire, d'une trentaine d'heures, seront prodigués par des spécialistes reconnus dans leur discipline, tant de l'Université de Strasbourg que d'autres universités. Ils seront dispensés en français, sous forme de séminaires interactifs. Ils supposeront donc une implication forte des étudiants avec une préparation en amont à l'aide d'une documentation spécifique préalablement établie par les intervenants.

Durant l'école d'été, deux ateliers de méthodologie et de réflexion seront organisés permettant aux étudiants d'approfondir des questions liées à l'écriture de la thèse et d'articles.

III- PUBLIC CONCERNE

Le public concerné sera constitué d'une vingtaine de doctorants motivés issus d'universités françaises et étrangères. Ceux-ci devront posséder une maîtrise suffisante de la langue française pour tirer profit des enseignements dispensés.

La sélection des participants sera effectuée selon les modalités indiquées au paragraphe IV du présent document.

Niveau de langue exigé en français et en anglais : B2, selon la nomenclature du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

IV- CALENDRIER ET SELECTION DES CANDIDATS

- mai 2017* mise en ligne du programme de l'école d'été sur les sites internet de la Fédération de Recherche L'Europe en mutation et de l'école doctorale 101 de Strasbourg.
- 15 juin 2017* date limite de dépôt des candidatures (CV et lettre de motivation) à l'école doctorale, par voie électronique à l'adresse : coly@unistra.fr
- 27 juin 2017* réponse aux candidats.

V- INFORMATIONS PRATIQUES

Équivalents de formation :

- ✚ *Doctorants de l'école doctorale 101* : 32 heures du socle de formations spécifiques.
- ✚ *Doctorants d'autres universités* : un certificat de présence sera délivré pour une formation de 32 heures estimée équivalente à 10 ECTS

Droits d'inscription :

Montant : **250 €**.

L'inscription est gratuite pour les doctorants de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Haute Alsace.

Veillez noter que les droits d'inscription ne couvrent pas les frais relatifs à l'hébergement et à la restauration

Modalités d'hébergement des doctorants :

- ✚ *Lieu* Résidence ARCONATI de Strasbourg avec 2 doctorants par hébergement.
- ✚ *Dates* du 27 août au soir au 2 septembre 2017 matin.

De plus amples informations (programme, identité des intervenants, documentation, tarif de l'hébergement), seront progressivement diffusées sur les sites de l'école doctorale 101 et sur celui de la [Fédération de recherche « L'Europe en mutation »](#).

